



MOT DE  
NABYL  
LAKHDAR  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2019 restera à coup sûr l'année où la Douane marocaine a basculé vers le zéro papier : l'an 1 de la **dématérialisation**.

Ce **changement** radical a bouleversé la relation entre le douanier et l'opérateur économique ou son représentant. Cette relation, jadis physique, est devenue, pour l'essentiel, **virtuelle**.

Cette nouvelle procédure a déchargé l'**opérateur** de déplacements aussi coûteux qu'inutiles, mais a également permis au **douanier** de travailler dans un environnement empreint de plus de sérénité.

En 2019, les principaux **indicateurs de performance** se sont inscrits en amélioration grâce à la mobilisation de toutes les douanières et tous les douaniers que je me permets de féliciter.



Les **recettes** collectées ont atteint **103,7 milliards de dirhams**, nouveau record.

La réforme de la **fiscalité des tabacs** a permis à la fois d'augmenter les recettes y relatives (+6%) et de réduire la consommation de cigarettes (-12%) dans notre pays.

Les **contrôles** effectués, tous types confondus, ont permis la perception de **droits additionnels** dépassant les **3 milliards de dirhams**.

La lutte contre la **contrebande** a connu un tournant avec la fermeture de Tarakhal 2 (couloir emprunté par les colporteurs à **Bab Sebta**).

La gestion des **admissions temporaires des véhicules immatriculés à l'étranger** a été totalement refondue. Son internalisation au niveau du système BADR permet désormais à la fois un meilleur contrôle et des formalités plus simples pour les voyageurs qu'ils soient MRE ou touristes étrangers.

Par ailleurs, si le **renforcement des capacités** douanières, au service du citoyen et de l'entreprise, a, de tous temps, été en tête des priorités de la Douane, en 2019, plusieurs actions de renforcement des capacités ont été conduites avec succès.

Ainsi, après moins de 30 mois du lancement des travaux, l'**Institut de Formation Douanière** de Benslimane a ouvert ses portes en octobre 2019 aux nouvelles promotions de stagiaires nationaux et étrangers. Il constitue désormais le fer de lance de la modernisation de la Douane et du développement de son capital humain.

Notre capacité à gérer plus rapidement, mais aussi plus sereinement **les litiges**, s'est largement améliorée, grâce notamment à la prise en charge systématique sur notre système d'information de toutes les phases d'un dossier contentieux.

La **simplification des procédures** est devenue pour l'ADII une sorte de quête permanente. En 2019, cela a concerné, le dépotage sans présence douanière au niveau des MEAD, l'automatisation de la gestion des remboursements, la dématérialisation des triptyques, la généralisation de la dématérialisation des demandes de certificats d'origine ...

Nous avons également beaucoup œuvré avec nos principaux partenaires à améliorer les procédures transverses en les simplifiant, les dématérialisant voire tout simplement en les abandonnant quand leur utilité s'est avérée peu pertinente.

Le rapport d'activité que vous avez entre les mains détaille ces nombreuses réalisations en zoomant sur les **régions**. Il contient également un cahier statistique qui vous renseignera sur les principaux indicateurs en matière de commerce extérieur, de recettes, de contentieux ...

Très bonne lecture.